

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 05

Demande de réparation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage Course n° : 3

Date de l'instruction: 26/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Numéro de la réclamation/demande: 05: 420M - FRA 56236 - Marin/Matthieu MICOULOT/BOETON
Comité de course

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Pas besoin d'appel

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

Les cas 3, 4, 5 et 6 sont instruits ensemble

FAITS ETABLIS

Les arrivées de la course 2 des 420 se sont échelonnées entre 14h et 14h08 (pour une cinquantaine de bateaux).

Les 4 bateaux demandant réparation sont arrivés à la course 2 entre la 9ème et la 38ème place sur 50 bateaux.

La distance estimée entre l'arrivée et la ligne de départ est de 300 m

Le vent, entre les 2 courses était entre 3 et 6 noeuds.

Les bateaux étaient au près pour rejoindre la ligne d'arrivée.

Les 4 bateaux ont pris le départ de la course 3 avec un retard compris entre 45 secondes et 3 mn.

Les 46 autres bateaux, dont les derniers de la course 2, ont pris le départ normalement.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

Les conditions de mer et de vent permettaient à tous les bateaux de se rendre dans les délais sur la ligne de départ.

Pas d'action inadéquate du comité de course.

Les conditions pour accorder réparation selon RCV 62.1(a) ne sont pas remplies.

DECISION

Demande de réparation rejetée

Date et heure: 26/08/2019 18:32 CEST'

JURY

Présidée par: Patrick Chapelle (FRA)

Membres du jury: Marie-Charlotte Dizès (FRA), Sylvie Harle (FRA)